

L'ÉCHO DE L'INDUSTRIE,

Journal des intérêts des Travaillleurs et de la Fabrique Lyonnaise.

ORGANISATION DU TRAVAIL.

Ce Journal paraît toutes les semaines.
Prix de l'Abonnement, payable d'avance : — POUR UN AN, 10 F. —
SIX MOIS, 5 F. — TROIS MOIS, 2 F. 50 C.
Hors du département, 12 fr. par an.

S'adresser, pour tout ce qui concerne la rédaction et pour les échanges, au domicile du rédacteur en chef, M. Eug. FABRIER, rue des Capucins, 20.
BUREAUX : A LA CROIX-ROUSSE, rue Duviard, 3, au 1^{er} (quartier des Tapis). — Toutes les lettres et paquets doivent être affranchis.

On rendra compte de tous les ouvrages dont deux exemplaires seront remis au bureau.
ANNONCES : 15 centimes la ligne. — Tous les documents ayant un but d'utilité générale seront insérés gratis.

LA CROIX-ROUSSE, 29 Novembre 1845.

Discours de M. MASSOT, avocat général,
SUR LES RÉFORMES SOCIALES.

1^{er} Article.

M. Massot, avocat général à la Cour royale de Lyon, qui vient d'être nommé procureur du roi, en remplacement de M. Gilardin, promu aux fonctions de procureur général à Alger, a prononcé à la rentrée de la Cour, au commencement de ce mois, le discours d'usage. Si nous n'avions à juger les paroles de M. l'avocat-général qu'au point de vue littéraire, nous n'aurions que des éloges à lui donner. Son discours se fait lire non moins par l'attrait d'un style pur, correct et élégant, qu'à cause des idées importantes qui en font le sujet, l'orateur n'ayant voulu rien de moins qu'aborder cette grave question : *Quelle doit être l'intervention du législateur dans les conditions du travail ?* Quelle que soit d'ailleurs la vérité des opinions émises sur ce problème par M. l'avocat-général, opinions dont nous allons bientôt examiner la valeur et les preuves, nous ne pouvons résister au désir de le féliciter d'avoir choisi un sujet vraiment intéressant et élevé, dont la discussion ne peut qu'être utile, pourvu qu'elle ait réellement pour but de faire jaillir la lumière d'où elle se trouve, et de renverser les erreurs qui peuvent entraver et retarder le progrès du mouvement social. Oui, comme le dit l'orateur, « Tout homme auquel il est donné de parler en public exerce une sorte d'enseignement; de quelque lieu que parte la parole humaine, de la tribune, de la chaire, du siège du magistrat, du barreau, elle tombe comme une semence dans ce vaste champ, qui s'appelle la société; et salutaire ou funeste, bon grain et ivraie, elle y produit ses fruits. » Celui qui a écrit ces lignes a sans doute conscience de la portée que ses opinions empruntent à sa position et à son caractère, et nous aimons à penser qu'il a mûrement pesé la haute responsabilité, qu'il assume sur lui-même pour les jugements qui sortent de sa bouche. Nous croyons donc d'avance et pleinement aux excellentes intentions, et à la parfaite bonne foi de l'orateur, et nous n'allons examiner ses paroles qu'avec l'intention de porter le débat à la hauteur du sujet, en y respectant, autant qu'il est en nous, les convenances de forme et de langage, sans pour cela renoncer au droit d'exprimer franchement nos convictions et de les défendre avec fermeté.

Nous suivrons dans notre examen le même ordre que l'orateur dans son discours qu'il est facile de diviser en plusieurs

parties distinctes.

Dans son exorde, M. l'avocat-général se préoccupe de prémunir les masses contre les mots sonores et stériles donnés comme le symbole de doctrines utiles et fécondes, et contre la confiance et l'empressement avec lesquels le peuple se passionne pour des phrases toutes faites et des mots sacramentels, sans s'inquiéter de ce qu'il peut y avoir de vrai ou de possible dans les espérances que ces vaines formules peuvent faire naître. Nous avons le droit, dit-il, de demander compte de leurs ambitieuses prétentions à ces phrases magiques qui se donnent comme la dernière explication de l'énigme sociale, et qui, à les croire, recèlent en elles le secret du bonheur universel; et si leurs promesses ne sont, en définitive, que des chimères ou des erreurs dangereuses, c'est un devoir de démasquer leur vanité, et de les dépouiller du prestige menteur qui éblouit trop souvent les yeux du plus grand nombre.

Il s'agit donc pour M. l'avocat-général d'examiner sérieusement la valeur des théories sociales et de tous les moyens en général, qui sont proposés de nos jours pour accélérer la marche de l'humanité dans la voie du progrès, en augmentant le bien-être physique et moral des individus. Certes, c'est là une tâche qu'il importe de bien remplir; car il ne suffit pas de faire sentir le danger des idées fausses et les conséquences fâcheuses d'une réforme imprudente, il faut aussi prendre le parti, si les doctrines proposées, ou seulement l'une d'entre elles renfermaient la vérité, de ne pas nier cette portion de vérité, de la proclamer bien haut. Votre devoir ne se borne pas à dire qu'ici et là sont le mensonge; il ne vous impose pas non plus l'obligation de condamner d'une manière absolue une doctrine qui serait un mélange d'erreurs et de vérités; votre devoir consiste à vous placer dans des conditions d'impartialité d'abord, à rechercher consciencieusement, et abstraction faite des idées acquises dont les trois quarts peuvent n'être que des préjugés, quelle est dans telle ou telle théorie la part du vrai et du faux. Quittez enfin ce rôle passif et hostile au progrès qui consiste à nier et à douter, et ne reculez pas devant une affirmation. Vous voulez signaler et condamner le mensonge, c'est très-bien; mais préparez-vous aussi à proclamer la vérité, si vous la rencontrez. Le péché ne consiste pas seulement à ne pas faire le mal, mais aussi à omettre ce qui est bien. *Opportet hæc non committere et illa non omittere.* Nous allons voir jusqu'à quel point l'orateur a su comprendre cette double face du devoir qu'il avait à accomplir.

M. l'avocat-général commence par nous dire : « Que sans

s'inquiéter si la tâche n'était pas au-dessus de ses forces, il s'est laissé entraîner au désir de rechercher quelle est la valeur, la portée de quelques-uns de ces mots qu'on lit et qu'on entend partout, et que les économistes semblent vous donner aujourd'hui comme le résumé de tous leurs efforts dans le passé, de toutes leurs espérances dans l'avenir. »

Ici nous nous permettrons de représenter à l'orateur que la tâche qu'il a voulu remplir est, en effet, si difficile et si importante, qu'il n'est guère permis à un homme grave de l'entreprendre sans avoir consulté ses forces. Vous donnez par là l'exemple de cette même témérité que vous allez bientôt reprocher aux réformateurs; vous allez les accuser de proposer des réformes qui ne sont point basées sur une connaissance solide de l'homme et des faits sociaux, et voilà que vous-même, qui voulez et qui allez les juger, vous avouez l'insuffisance de vos forces. Qui vous oblige donc à aborder un sujet que vous ne connaissez encore que très-imparfaitement? Ce n'est pas de votre intelligence que vous voulez nous mettre en défiance, vous vous rendez à vous-même un témoignage plus juste et appuyé, à bon droit, sur l'opinion publique qui ne vous conteste ni le talent, ni le mérite. Mais, à notre tour, nous dirons, nous, que votre appel à l'indulgence, dans lequel, en toute autre occasion, nous pourrions ne voir qu'une précaution oratoire, ne vous donne pas le droit de porter en face du public un jugement qui ne repose que sur une connaissance superficielle et incomplète des idées que vous voulez traduire à votre barre. Nous désirions de tout notre cœur, en commençant la lecture de votre discours, pouvoir attribuer à votre modestie la méfiance que vous manifestiez de vous-même; mais, il faut bien le dire par avance, cette méfiance était très-fondée, comme nous allons tenter de le prouver, et vous vous êtes jugé vous-même en proclamant l'insuffisance de vos études et de vos connaissances.

Enfin, pour terminer nos remarques sur les considérations préliminaires de M. l'avocat-général, nous regrettons qu'il ne se soit pas placé dans une disposition morale telle, que son cœur pût venir à l'aide de sa raison. Amenés en face des plaies sociales, nous ne devons pas seulement les soumettre à l'analyse et à l'appréciation de notre esprit, plus ou moins sagace et judicieux, il faut aussi ouvrir notre âme aux émotions d'une douleur sympathique, et aux élans d'une consolante espérance. Pourquoi se tenir satisfait d'un septicisme sec et indifférent, quand les simples lumières du bon sens et du sentiment nous révèlent invinciblement la fin possible et peut-être prochaine des maux qui accablent l'humanité?

FEUILLETON de L'ÉCHO DE L'INDUSTRIE.

NAUFRAGE DE LA NÉRINA.

IV.

LA TEMPÊTE.

Le brick se trouvait donc à l'embouchure de la Manche, où, pendant seize jours, il avait lutté contre le vent contraire; si encore, à ce premier terme du voyage, une prise favorable était venue ranimer l'espoir obscurci de l'équipage; mais non, exposés sur une côte terrible où le naufrage vous regardait en face, où le salut est un miracle, ils eurent la douleur de voir la brise se changer en ouragan, et quoique le pauvre brick eût à peine quelques lambeaux de voile à opposer à la furie de la tempête, il fut bientôt le jouet des vagues qui, poussées par le vent de l'Atlantique, fières de leur longue course, entraînaient, gigantesques et conquérantes, dans le canal britannique, où se brisaient avec un fracas digne de leur puissance sur les rocs et les falaises de la Cornouaille. Déjà ils pouvaient apercevoir le terrible écueil de Land's-End, qui, blanc d'écume, répercutait aux parois de ses cavernes l'affreux mugissement de la tempête. Le ciel, la mer, les vents semblaient confondus dans un chaos grisâtre et brumeux, où les crêtes écumeuses des vagues énormes jetaient seules une lueur sinistre. C'était dans ce milieu terrible que se trouvait *Nérina* vers le soir du 16 novembre, à une distance d'à peu près douze lieues marines au sud-ouest des Sorlingues. Là, torturé par la mer et l'ouragan, poussé vers des écueils dont on entendait les sinistres voix au-dessus même du bruit des vagues, le brick, tantôt plongeait comme dans un abîme, puis, emporté sur le dos d'une lame monstrueuse, s'élançait vers le ciel dans un tourbillon d'écume. Dans cette situation dangereuse, le capitaine crut prudent de mettre à la cape, car c'eût été courir vers une perte certaine que de se confier au vol de la tempête; puis, se mettant sous la sauvegarde de la Providence, il se retira dans la chambre.

— Dieu nous soit en aide! fit-il en s'asseyant à la table où le second et Frédéric avaient déjà pris place, et sur laquelle ils s'appuyaient avec un abattement voisin du désespoir. Pour peu que la tempête dure encore deux heures, il ne faudra pas moins d'un miracle pour nous sauver.

A ces paroles, dictées par le désespoir, le capitaine se tut; il se cacha le visage comme pour fuir une pensée affreuse, et, accoudé sur la table, il se prépara mentalement à mourir.

Cependant la tempête, loin d'apaiser sa violence, redoublait à chaque instant d'intensité. Le roulis était si violent qu'on avait peine à garder son centre de gravité. La mer se précipitait en cataractes énormes sur le

pont du navire, et arrachait tout ce qui faisait obstacle et l'enveloppait comme d'un linceul d'écume.

Le capitaine, un moment abattu, retrouva dans son recueillement ce courage qui l'avait abandonné. Il se repentait d'avoir jeté le désespoir dans l'âme de ses compagnons par ses paroles vraies, mais imprudentes :

— La Providence m'a déjà sauvé de bien des dangers, reprit-il, dans le cours de ma vie de marin; j'ai vu la mort prête à me frapper, je l'ai envisagée comme inévitable, et cependant la main de Dieu s'est toujours étendue sur moi et m'a conservé jusqu'ici. Ayons confiance en elle, et Dieu, qui voit sans doute notre malheureux esquif prêt à s'engloutir, nous prendra en pitié, et une fois encore j'aurai à lui rendre grâces.

Frédéric leva la tête et posa son regard sur le capitaine; il le vit calme, sa physionomie, légèrement pâle, brillait d'une douce espérance, comme celle que l'on ressent dans un danger quelconque, quand on sait qu'on est protégé, et le pauvre enfant, que la pensée d'une mort prochaine avait atterré, que l'idée de sa mère pleurant sur son souvenir glaçait d'horreur, puisa dans ce regard assez de confiance et de force morale pour ouvrir, lui aussi, son cœur à l'espérance. Quant à Gérard, il ne releva pas la tête. Ferme et persuadé que le navire allait sombrer, il ne cherchait point à affaiblir son courage par ce qu'il pensait être une vaine espérance. Il repassait un à un tous ses souvenirs, les appelait à lui pour s'en faire un cortège, et, armé d'une résignation stoïque, il attendait froidement la mort.

V.

LA CATASTROPHE.

Cependant les autres hommes de l'équipage s'étaient retirés dans leur poste à l'avant du navire, et là, glacés par l'eau de mer qui pénétrait par le panneau mal joint, sans apprécier peut-être toute l'étendue du danger qu'ils couraient, ils cherchèrent à noyer leurs inquiétudes par des libations copieuses, avec cette insouciance de l'avenir qui caractérise leur profession. Mais bientôt après, la tempête prit un caractère si terrible qu'elle en imposa à leur conscience troublée, et ils cherchèrent ailleurs la force morale dont ils avaient besoin. Obéissant à cet instinct aveugle qui pousse l'homme vers Dieu dans les circonstances où l'homme est sans pouvoir, tous s'agenouillèrent comme ils purent dans l'étroit espace où ils étaient, et commencèrent cette douce prière du marinier, le chapelet : ce pieux refuge des âmes simples, qui a béni tant de morts violentes, consacré tant de délivrances, et, il faut le dire, sanctifié tant de fanatisme.

Tout à coup, au milieu de cette prière à l'avant et de ce silence à l'arrière, un cri terrible se fit entendre; c'était le malheureux matelot laissé

sur le pont pour veiller la cape, voyant sans doute cette vague énorme marbrée d'écume, rugissant comme une cohorte de lionnes courroucées, qui s'avançait rapide comme une avalanche sur le brick qu'elle allait en gloutir. A ce cri, la pieuse prière s'arrêta sur les lèvres des marins de l'avant, et le capitaine se leva comme pour monter sur le pont, mais un choc terrible qui sembla broyer le navire comme un atôme, le renversa du côté de Frédéric qu'il entourait de ses bras, croyant que leur heure dernière avait enfin sonné, et l'eau qui aussitôt se précipita dans la chambre ne fit que confirmer leur désespoir. Le brick, abîmé sur une immense lame, avait complètement chaviré, et maintenant, soutenu par l'air renfermé dans la cale, flottait, la quille à la surface, au milieu du désordre des éléments. L'eau remplissait presque la chambre où se trouvaient le capitaine, son neveu et le second. Ce dernier étant parvenu à se cramponner aux cabanes qui garnissaient les parois de la chambre, réussit à ouvrir le petit panneau qui ferme l'espace de soute triangulaire qui se trouve sous le plancher de la chambre, et dans lequel on renferme quelques provisions. Ayant réussi à l'ouvrir, il parvint à y glisser en déplaçant quelques barriques qui s'y trouvaient, puis ayant donné la main au capitaine et à Nicolas, ils se trouvèrent sains et saufs dans cet étroit espace où ils ne purent se maintenir qu'en assujettissant leur corps aux positions les plus pénibles.

Au moment de la catastrophe, comme nous l'avons dit, trois hommes se trouvaient à l'avant du navire; deux d'entre eux, se trouvant du côté de la cale, eurent le bonheur de s'attacher aux planches de la cloison qui les en séparait, et que le choc du brick en culbutant avait désunies de manière à livrer un passage. La cargaison étant littéralement tombée sur la surface intérieure du pont, il se trouva nécessairement un espace vide entre les ballots de toile qui la composaient en grande partie et la fausse quille du bâtiment. Les deux marins, stimulés par leur instinct de conservation, se frayèrent un passage en se traînant sur le ventre; puis ayant entendu des voix vers l'arrière, ils redoublèrent leurs efforts et parvinrent enfin jusqu'à la cellule étroite où étaient le capitaine et ses deux compagnons. Quant au troisième matelot, étourdi sans doute par la force du choc, il ne put suivre ses camarades, et après avoir serré convulsivement le talon de l'un d'eux, il lâcha prise et tomba par l'ouverture du logement dans l'abîme.

Peindre la joie que ressentirent ces cinq infortunés en se réunissant me serait impossible; il y a de ces bonheurs relatifs qui jettent tant de consolation dans le cœur de ceux qui souffrent, bonheurs qu'on sent, mais qu'on ne définit pas, soumis qu'ils sont à l'action fortuite des circonstances. Hélas! cet éclair de félicité dura peu. Aussitôt que leur émotion

N'avons-nous donc plus foi à la bonté de Dieu; croyons-nous, au contraire, au génie du mal, et le salut du monde est-il désespéré? Non, non, ces doutes impies ont fait leur temps, et M. l'avocat-général a le cœur trop bien né pour que les sophismes d'un fatalisme aveugle obtiennent son adhésion, et ne provoquent pas dans son for intérieur d'énergiques protestations! (La suite au prochain numéro.)

Paris et Lyon.

Quelques fabricants de notre ville, voulant mettre un terme aux exigences des maisons de Paris à l'égard de l'escompte, avaient décidé qu'ils n'en feraient plus, et se borneraient à accorder la bonification d'usage, en cas de prompt paiement. Quoique cette bonification soit assez élastique de sa nature, et qu'elle puisse facilement atteindre à l'abus, les maisons parisiennes se sont offensées de cette détermination qui les gênait, et ont déclaré positivement qu'elles ne donneraient leurs commissions que sous les conditions antérieures. Ceci se passait tandis qu'une partie importante de la fabrique était restée étrangère au débat, par divers motifs, dont le principal était: « Que ne s'étant jamais soumise à un escompte démesuré, elle n'avait pas de raison pour faire cause commune avec les plaignants. »

Il s'ensuivit une nouvelle réunion de fabricants qui eut pour résultats de faire maintenir l'escompte, mais dans de justes limites. Ainsi soit-il!

Nous ne serions pas revenu sur cette affaire passée, sur cette capitulation, tout honorable qu'elle soit, si nous n'y trouvions une matière nouvelle à réflexions, sur la tendance prononcée de la capitale à absorber notre industrie.

En effet, depuis quelques années, Lyon a perdu la plus grande partie des acheteurs de province et de l'étranger, qui jusque là, s'y rendaient assidûment et y maintenaient un mouvement d'affaires pendant les mois qui suivent les grandes livraisons. Le fabricant, alors, ne craignait pas d'avoir un certain assortiment en magasin, il écoulait ses produits à un prix convenable, et se trouvait à l'abri des soldes onéreux que MM. les parisiens viennent lui proposer maintenant et qu'il est forcé d'accepter, faute de mieux. Notons que, la plupart du temps, ces marchandises soldées sont une suite des commissions données par ces messieurs de la capitale, ou des *laissé-pour-compte* provenant de la même source. Quoiqu'il en soit, tout cela va s'engloutir dans la grande officine métropolitaine, s'y vend au-dessous du cours, et de là une dépréciation des articles, puis les mauvaises affaires. Tel objet aura coûté primitivement 8 fr. en fabrique, et se vendra 4 fr. à Paris. Nous y avons vu des poults-de-soie affichés à 2 fr. le mètre, et des velours en soie à 13 fr. Quel est l'acheteur qui, après avoir été témoin de pareils miracles à Paris, viendra traiter à Lyon avec des gens qui comptent sur un honnête bénéfice pour vivre et faire vivre, en même temps, la nombreuse population ouvrière qui les entoure? Loin de nous la pensée de chercher à amoindrir les liens qui nous attachent au commerce parisien. Nous avons besoin de son élan, de son goût, de ses inspirations. La France sera à la tête de toutes les industries de luxe, tant que Paris donnera le ton, tant que ses journaux de mode seront le guide, le code du bon goût sur toute la surface du globe; mais, faut-il pour cela que notre ville se pose en vassale; abdique, en quelque sorte, son individualité, son antique renommée? Il y a peut-être des moyens pour rétablir un juste équilibre; nous les cherchons. Bornons-nous, en attendant, à conseiller à nos fabricants de persister dans une marche ferme et prudente: qu'ils consultent toujours leur expérience avant de se livrer à l'enthousiasme qu'on leur inspire pour telle ou telle création; car il vient un jour où ne manque pas de leur dire: *de cet article, il n'en fait plus.*

La suite au prochain numéro.

fut calmée, et que la raison, un moment troublée par leur excitation bien naturelle, eut repris sa puissance, ils purent envisager leur sort dans toute sa hideuse réalité. Ils se prirent même à envier la mort de leurs compagnons; car, sans vivres, presque sans air, sans espace, dans l'eau jusqu'à la ceinture, ils ne pouvaient espérer de leur survie bien longtemps. Alors ce fut un désespoir atroce; leurs nerfs torturés par les positions les plus gênantes, accroupis qu'ils étaient les uns sur les autres, l'esprit irrité par la souffrance ils se prirent à blasphémer, des larmes de rage s'échappèrent de leurs yeux, et même à ce moment terrible, trop faibles pour commettre un crime, celui du suicide, ils maudirent Dieu même qui leur avait donné la vie. Mais le capitaine, retrouvant dans sa foi les forces dont leur courage avait tant besoin, leur rappela que Dieu qui les avait sauvés d'une manière si miraculeuse ne laisserait pas son œuvre inachevée, et que la Providence, qui d'abord les avait arrachés à une mort pour ainsi dire inévitable, puis ensuite réunis, veillerait sans doute encore sur le cercueil flottant qui les contenait, et saurait, comme jadis le prophète Jonas, les en délivrer sains et saufs sur une terre hospitalière. Ces paroles et d'autres prononcées avec l'onction d'une foi intime rehaussèrent le moral de ses compagnons. La résignation fit place au désespoir, et ils s'arrangèrent à se créer le plus d'air possible dans leur étroite prison. Il fut convenu que chacun, pendant un certain temps, se coucherait sur les barriques le long de la fausse quille, tandis que les autres, accroupis dans la position la plus fatigante, attendraient que leur tour fût venu pour allonger leurs membres engourdis. Ainsi se passa cette nuit horrible avec tout l'abaissement qu'une situation si précaire ne pouvait manquer de faire naître dans l'esprit de ces cinq infortunés.

La transparence des ondes leur permit de s'apercevoir de la lumière du jour reflétée par la clairvoie de la chambre, et de la par le panneau de leur cellule. Le pâle rayon qui leur venait de l'abîme fut pour eux comme un message du ciel qui versa sur leur cœur ulcéré le baume d'une résignation courageuse, et fit briller à leur esprit un doux espoir si nécessaire à leur souffrance.

Le mouvement du navire leur fit bientôt voir que la tempête s'était apaisée, et ce fut pour eux un autre bonheur; le mouvement du navire n'étant plus si violent, ils purent se créer plus d'air, et l'instant de leur délivrance leur parut plus certain et plus rapproché que jamais.

Cependant l'air manqua bientôt à ces cinq poitrines, respirant toutes dans un espace de quelques pieds carrés. C'est alors que Gerard, obéissant à un instinct aveugle, ouvrit son couteau et travailla sans relâche à un trou dans la paroi de leur prison, espérant ainsi soulager son

INDUSTRIE.

TULLES A LA CHAÎNE.

(Voir les articles précédents.)

L'on comprend de suite avec quelle précision tous ces mouvements doivent s'exécuter pour arriver à des résultats satisfaisants, et combien la moindre irrégularité peut apporter de perturbations dans ce travail. Aussi, malgré tous les soins de l'ouvrier, existe-t-il toujours dans la pièce quelques déficiences que le raccommodage est chargé de réparer; et cette réparation étant à la charge de l'ouvrier, plus la matière donnée en fabrication est mauvaise, plus celui-ci voit son salaire diminuer par l'augmentation du prix de raccommodage. Alors on comprend quelle perte il doit supporter avec l'emploi de la soie souple, qui non seulement abîme le métier, mais encore augmente beaucoup le prix de ce raccommodage. Enfin, la dépréciation portée à un genre de tissus qui seul conservait une vente suivie, dégoûte l'acheteur et le force à tourner ses vues sur d'autres espèces d'étoffes. C'est pourquoi, même dans ces derniers temps, le tulle appelé *grenadine*, confectionné sur les métiers *Bobin*, a pris une extension rapide au préjudice des articles fabriqués sur les métiers à la chaîne. Ces différentes considérations engendrèrent les ouvriers et les fabricants à signer respectueusement un compromis, en s'engageant: ceux-ci à ne plus fabriquer, ceux-là à ne plus faire fabriquer des tulles filagramme en soie souple.

Tous les fabricants, à une très-petite exception près, acceptèrent ce compromis et signèrent. Ici, comme on le voit, il n'y avait nul délit de coalition; c'était simplement l'association des éléments producteurs repoussant une innovation qui pouvait perdre l'article, source de leurs gains journaliers. Pourtant une accusation fut portée contre quelques chefs d'atelier arrêtés d'après cela préventivement, arrachés ainsi à leurs familles malgré leur innocence. Le bon sens du ministère public fit bientôt tomber cette absurde accusation qui ne prenait sa source que dans l'avidité égoïste de quelques négociants. Tout allait bien et paraissait devoir donner d'heureux résultats; la fabrication de la soie souple était arrêtée, on allait revenir à une méthode plus sûre et plus juste, lorsque l'un des signataires, ayant le premier manqué à ses engagements, quelques autres suivirent ce dangereux exemple.

On le voit cependant, toute une industrie est suspendue et reste dans la plus fâcheuse alternative par la seule volonté de quelques-uns des contractants. Loin de nous la pensée d'attaquer la liberté de l'industrie en ce qu'elle a de juste; mais pourquoi donc les coupables de l'infraction signaient-ils un compromis qu'ils étaient dans l'intention d'enfreindre? on peut expliquer leurs intentions, et nous allons le faire sans crainte. En obtempérant à cet engagement, ils comptaient avec justice sur la bonne foi de tous les co-signataires; alors, se disaient-ils, quand tous les métiers seront arrêtés, nous aurons beau jeu pour recommencer nous seuls cet article avec des conditions de vente plus favorables pour le bon marché, et qui nous assureront des bénéfices quand tous les autres ne pourront concourir avec nous à chances égales. Ce raisonnement, non-seulement est odieux, mais encore il est faux; bien des gens s'habituent à ne voir en une chose que leur seul intérêt, ils ont tort. Une pareille façon d'agir réussira aujourd'hui; mais ses funestes conséquences réjailliront plus tard sur tous avec autant de force et d'aussi tristes résultats. Vendez, ruinez quelques-uns de vos confrères; placez la fabrication dans des conditions telles, que l'ouvrier ne puisse pas y vivre, que le capitaliste soit forcé de tromper pour trouver son bénéfice. Hé bien! le travailleur désertera votre profession, le consommateur repoussera vos articles, et vous, qui pouvez réaliser honorablement un gain modeste, après un bénéfice illicite, une perte bien plus considérable vous atteindra.

son haleine oppressée, en respirant un peu d'air extérieur. Heureusement qu'avant d'avoir réussi dans ce fatal dessein, qui n'eût pas manqué de les perdre, en permettant à l'air qui seul les soutenait sur la surface des flots, de s'échapper, et forcer ainsi le navire à sombrer entièrement, son couteau se cassa dans le bordage que déjà il avait entamé, circonstance qui les sauva encore d'un danger non moins imminent que ceux auxquels ils venaient d'échapper. La faim aussi, cette terrible nécessité de l'économie humaine, se présenta bientôt impérieuse et cruelle, et ces pauvres victimes que tant de privations accablaient, n'eurent d'autres moyens de tromper ses tiraillements affreux qu'en mâchant l'écorce des barriques qui leur servaient de siège.

Frédéric, pauvre enfant dont la force physique trahissait le courage, était penché sur l'épaule du capitaine, qui l'entourait de ses bras, oubliant ses propres souffrances pour souffrir de celles de son neveu.

— Mon oncle, dit-il bien bas, je t'en prie, laisse-moi mourir.

En disant ces paroles, il fit un effort pour se glisser par le panneau de la soute; mais le capitaine, le retenant avec douceur, lui parla de sa mère et de son pays; il fit surgir enfin devant son imagination malade de si doux souvenirs, qu'il parvint à renouer ce lien qui nous attache instinctivement à la vie, et qui, dans le cœur du pauvre enfant, s'était rompu.

Ainsi se passa le mardi 17 novembre et la nuit du mardi au mercredi, sans que la moindre circonstance pût leur révéler de quel côté les courants entraîneraient la carcasse du navire, ni quel terme Dieu mettrait enfin à leur torture, qui était devenue presque insupportable.

VI.

LE MIRACLE.

Cependant la tempête, comme ils s'en étaient aperçus, était entièrement calmée. Le ciel était redevenu serein, quoique couvert encore de vapeurs grisâtres; les mouettes s'étaient remises à raser les flots tranquilles, et la masse flottante qui renfermait les cinq naufragés semblait être un point de ralliement à leur vol capricieux.

Les courants et la tempête avaient emporté la *Nérina* entre l'écueil du Land's End et les Sorlingues, qui n'étaient éloignées que de quelques lieues. Cependant il est probable que, sans une autre manifestation de la Providence, les courants du canal de Bristol n'eussent emporté le brick au large de ces îles, dans l'Océan Atlantique, où les infortunés eussent infailliblement péri; mais par un hasard heureux, vers le soir du mercredi 18 novembre, l'attention de deux bateaux pêcheurs de l'île de Sainte-Marie (l'une des Sorlingues), retournant au port, fut attirée par cette quantité d'oiseaux de mer s'abattant et se reposant sur une masse noi-

Il semble que les négociants, en général, soient aujourd'hui frappés de cécité. L'égoïsme les entraînant à de monstrueuses transactions avec leur conscience, ils ne voient d'avvenir qu'en ébranlant l'édifice de bonne foi et de loyauté qui abrite aujourd'hui tout le commerce; insensés qui ne voient pas qu'en renversant le temple, ils seront écrasés sous ses ruines!

Et puis, ne songent-ils pas à l'ouvrier, au travailleur dont le salaire est l'unique ressource? Par ces marchés funestes, ne prennent-ils pas garde qu'ils lui enlèvent sa subsistance, son espoir d'avenir? Vivons-nous donc au jour le jour, et disons-nous comme Tibère:

Que la terre après moi se mêle avec le feu!

— Ou les ouvriers abandonneront à jamais le métier ingrat qui ne peut les nourrir, ou bien ils s'associeront entre eux et remplaçant par le nombre des commanditaires, les capitaux qui leur manquent, ils seront à la fois négociants et travailleurs; alors, que restera-t-il au fabricant, et comment, lui qui a créé la concurrence, pourra-t-il la soutenir?

Oh! ceci est une question grave, plus grave qu'on ne le pense, et qui mérite certes l'attention des hommes les plus sérieux. Nous objectera-t-on que de pareilles sociétés ne peuvent apporter de véritables résultats, et par cela même périront toujours? Nous citera-t-on des exemples à l'appui de ces paroles? Que l'on y prenne garde! ces résultats funestes pourront être évités par une organisation différente. Des essais auront lieu, et certainement on finira par rencontrer une administration favorable et qui répondra à tous leurs besoins, et satisfera tous leurs intérêts.

Mais ce n'est encore ici qu'un côté de la question, il nous reste un autre point de vue à examiner.

Conseil des Prud'hommes.

AUDIENCE DU 26 NOVEMBRE 1845.

Présidence de M. BRISSON.

L'hôpital réclame à veuve Despinasse une indemnité de 200 fr. pour six mois de l'apprentissage de son fils, celui-ci refuse de continuer l'état; Mme veuve Despinasse objecte que son fils étant majeur, elle ne s'est nullement engagée pour lui. Le Conseil, appréciant cette considération, met hors de cause la mère; puis, comme le fils Despinasse n'est pas présent, le condamne, par défaut, à payer à L'hôpital la somme de 200 fr. montant de sa réclamation.

— Bonnebouche réclame à Frasel la somme de 9 fr., montant d'une huitaine que cet ouvrier a été condamné à payer il y a un an; Frasel dit avoir laissé cette somme à Régaux chef d'atelier, pour être comptée à Bonnebouche.

Le Conseil renvoie les parties en arbitrage et fait mettre en cause Régaux.

— Prière réclame à Marcelot le somme de 177 fr. 20 cent. pour dévidage de soie; celui-ci reconnaît bien le compte, mais il dit ne pas pouvoir payer sans des délais prolongés.

Le Conseil, attendu l'ancienneté de la créance, donne à Prière l'autorisation de prendre inscription sur les livrets de Marcelot.

— Clapissou, veloutier à Soucieux, a renvoyé le fils Bordet qui était en apprentissage chez lui; le père demande l'exécution de l'engagement, le chef d'atelier refuse alléguant pour cause l'insubordination de l'apprenti, et de plus réclame une indemnité.

Le Conseil, ayant ouï le rapport des délégués de Soucieux, qui ont fait de vains efforts pour concilier les parties, décide que les conventions sont résiliées sans indemnité.

— Clerc réclame à Couilloux, un livret d'ouvrier portant inscription d'une somme de 32 fr. à son profit, ledit livret ayant été remis à Couilloux, à condition que celui-ci le rendrait à Clerc lors du départ de l'ouvrier. Couilloux dit n'avoir

raté; qu'ils finirent par découvrir lorsque la lame la soulevait. Pensant que c'était quelque cadavre de cétacé, ce qui se rencontre assez souvent dans ces parages, ils se dirigèrent de ce côté, et ne tardèrent pas à reconnaître la carcasse de la *Nérina*, étant loin de se douter toutefois qu'il y eût des créatures vivantes ensevelies dans sa coque. Espérant pouvoir la remorquer jusqu'à leur île, qui n'était éloignée que de quelques milles, ils y amarrèrent une ansière et la traînèrent pendant à peu près une heure.

Voilà donc nos cinq naufragés en bonne voie de délivrance. Hélas! s'ils avaient connu cette circonstance, si quelque chose dans le mouvement de leur prison flottante avait pu leur révéler qu'on les entraînait vers une rive hospitalière, sans doute ils auraient succombé à l'anxiété d'une pareille situation. Les bateaux continuèrent leur course avec lenteur; la nuit approchait; des nuages noirs au centre et cuivrés sur les bords s'amorçaient à l'horizon; les vagues creusaient des sillons de plus en plus profonds sur la surface de l'Océan, et le cri rauque et lugubre du petrel annonçait une nouvelle tempête.

L'ansière que les pêcheurs avaient amarrée sur le brick, éprouvant à chaque lame une tension plus forte, ne put supporter l'effort et se rompit. Tout concourant ainsi à rendre le sauvetage impossible, les bateaux abandonnèrent leur proie et cinglèrent vers Sainte-Marie. Quel n'eût pas été le désespoir des naufragés, s'ils avaient pu être témoins de toutes ces circonstances! Mais ce qui leur eût paru, sans doute, la plus affreuse calamité fut cependant la cause première de leur salut. En effet, lorsque les bateaux prirent la *Nérina* en remorque, elle se trouvait sous l'action d'un courant rapide qui portait au large, et dans ce cas tout espoir était anéanti; mais les pêcheurs, en voyant le brick, le retirèrent de ce courant, et lorsqu'ils l'abandonnèrent, il était sous l'influence d'une marée puissante, qui l'entraînait vers le rivage.

L'île de Sainte-Marie est la plus grande des Sorlingues; elle possède une ville assez considérable avec un excellent port, qui se trouve abrité par les îles voisines. À l'Est, la côte est hérissée de rochers énormes qui affectent les formes les plus bizarres de ce côté, et rendent l'approche de l'île extrêmement dangereuse.

Vers minuit, la *Nérina*, toujours entraînée par le flux, frappa enfin avec violence contre un rocher que l'eau recouvre pendant la haute mer, mais qui demeure à sec à la marée basse. La lame qui apporta le brick le fit aussi rétrograder en se retirant; mais la seconde fois, ayant frappé le rocher avec plus de force, elle y porta la coque, qui y demeura clouée, les saillies du roc ayant pénétré dans les parois et les panneaux.

(La suite au prochain numéro.)

cédé le livret que sur l'injonction du commissaire, devant lequel l'ouvrier le fit paraître au moment de son départ de Lyon.

Le Conseil renvoie la cause à huitaine, afin de donner le temps à Couilloux de se procurer une preuve du fait qu'il avance.

— Raisin réclame à Pidard l'annulation du solde de matières portée sur son livre, et qui selon lui, proviendrait de plusieurs erreurs faites à son préjudice. Il cite notamment une partie de trame, indiquée à son débit, comme lui ayant été donnée sans livre; tandis qu'il affirme n'en n'avoir jamais ainsi reçu. Après l'examen des comptes, M. le Président observe au sieur Pidard, que l'on remarque en effet plusieurs irrégularités;—des mêmes pesées qui ne portent pas le même chiffre sur les deux livres et sur lesquelles on signale une différence de 100 grammes. Il lui demande enfin, comment il se fait que la stipulation de *donné sans livre*, ne soit portée que sur celui du chef d'atelier au lieu d'avoir été écrite également pour mémoire sur celui du magasin.

Nous n'avons pu entendre la réponse de Pidard à cet égard. Le Conseil, après un nouvel examen, a renvoyé les parties devant arbitres.

— Monfalcon réclame à Tissot l'exécution d'une convention passée entre eux et relative à la retenue à exercer sur les facons d'un ouvrier débiteur; Tissot se serait engagé par ladite, à retenir cinq francs par semaine au profit de Monfalcon; Tissot s'y refuse, alléguant que l'ouvrier ayant peu travaillé, il ne peut tenir compte que du 5^{me} de ses facons.

M. le Président a fait observer à Monfalcon que la convention sur laquelle il s'appuie était illicite, et a déclaré hautement que le Conseil ne reconnaît que la loi.

En conséquence le sieur Monfalcon a été débouté; la retenue du 5^{me} des facons lui sera comptée.

La déclaration qu'a faite M. le Président, devant un auditoire très nombreux, a excité vivement l'attention générale; elle est de nature à rassurer complètement ceux qui sont souvent victimes de conventions illégales. Quant à nous, nous aimons à en prendre note et sommes persuadés que le Conseil, par ses actes, en justifiera les paroles.

Industrie Lyonnaise.

BASCULE D'ÉVOLUTION A COMPENSATEUR DE MM. BAUDRAND ET GONNARD.

La fabrique de soierie, par l'extrême diversité de ses produits, et la difficulté d'en confectionner quelques-uns d'une manière parfaite, nécessite l'emploi d'appareils et de combinaisons très-variés. Ces appareils et combinaisons sont plus ou moins propres à satisfaire aux exigences du tissage. Un bon nombre dans l'état actuel de variations des genres de tissus, sont insuffisants, et privent l'industrie lyonnaise de la faculté de lutter toujours avantageusement avec ses rivaux. C'est donc avec plaisir que nous signalons les intelligents et heureux efforts des chefs d'ateliers, auxquels la fabrique doit déjà tant d'améliorations mécaniques; nous ne saurions trop élever la voix pour appeler sur eux la reconnaissance de leurs concitoyens et l'estime des amis du progrès industriel.

Aujourd'hui, nous appelons l'attention des négociants et chefs d'ateliers sur une invention pour alléger la marche ou pédale dans les métiers d'étoffes façonnées. Cette invention nous paraît d'une grande simplicité et d'une application facile et peu coûteuse. Nous estimons qu'elle est destinée non pas à être d'un usage spécial, mais bien d'un usage général, soit parce que ses effets ne ressortent d'aucune complication mécanique, soit parce qu'elle régularise la différence qui peut exister dans la prise de fil à chaque *lat*, c'est-à-dire que le *lat* dont la prise sera de 4,000 fils avec le *lat* dont la prise ne sera que de 300, n'opposera à la pression de la marche qu'une différence presque insensible.

Ce qui nous fait considérer cette invention comme faisant honneur à ceux qui l'ont conçue, c'est que la puissance de pression de la marche peut se graduer à volonté, selon que l'article que l'on a à confectionner l'exige, et cela en un instant et sans difficulté. Combien de genres d'étoffes n'ont-ils pas présenté des obstacles considérables pour les confectionner, par la force qu'ils nécessitaient de la part de l'ouvrier? Combien d'autres même ont été abandonnés après un commencement d'exécution et lorsqu'il en existait des commissions importantes? A cet égard, s'il était nécessaire d'invoquer le témoignage des négociants et des chefs d'ateliers, nous sommes certains qu'un bon nombre viendrait affirmer que ce fait leur est arrivé. Ainsi donc, une invention qui crée des ressources nouvelles à la fabrication mérite une mention toute spéciale.

Nous nous abstenons d'en faire la description pour le moment, nous réservant de le faire plus tard. MM. Baudrand (demeurant à la Croix-Rousse, rue Duviard, maison Robert, et Gonnard, monteur de métier, étant dans l'intention d'abandonner leur invention au domaine public, l'ont soumise à l'appréciation de la Chambre de commerce, qui, dans son zèle éclairé pour les intérêts de l'industrie lyonnaise dont elle est la protectrice née, saura accorder après un mûr examen à ces intelligents industriels une juste rémunération de leurs efforts, dont les résultats se distinguent par des facultés nouvelles apportées à l'industrie lyonnaise, et par un soulagement dans la peine de l'ouvrier.

Enfin, pour donner une idée de l'importance de la susdite invention, c'est qu'avec elle on acquiert de la force sans diminuer de vitesse.

DE L'APPRECIATION DU DEGRÉ DE TENSION D'UNE CHAÎNE POUR LE TISSAGE DES ÉTOFFES DE SOIE.

Il est un fait notoire en fabrique, que le degré de tension plus ou moins considérable que l'on donne aux fils de la chaîne produit une étoffe dont le maniement est plus dur, plus résistant, ou plus brillant, et cela indépendamment du genre de travail de l'ouvrier. Ce degré de tension s'apprécie d'une manière très-imparfaite, car en se bornant à appuyer la main sur l'étendue de la chaîne, il est difficile d'assigner à plusieurs métiers devant tisser la même étoffe, un degré

égal de tension. Dans cette appréciation, il faut toujours tenir compte de l'oscillation plus ou moins facile du rouleau, et de l'ouverture des angles dans lesquels se placent les fils lors de leur évolution, choses qui jusqu'à ce jour ont été complètement négligées; pourtant, combien de négociants n'ont-ils pas vu rentrer, pour une même commission, des pièces de qualités différentes, par la seule inobservation de ce que nous avons cité plus haut.

Il nous semble très-facile de remédier à cet inconvénient, et voici comment :

Toutes les *Bascules de tension*, en général, simples ou composées, agissent par une puissance de gravitation ou pesanteur. Cette puissance peut s'apprécier d'une manière exacte, comme on reconnaît le poids d'un corps quelconque en le pesant. Que représente, par exemple, la *bascule levier*? elle représente la balance que l'on connaît sous la dénomination de *romaine*. Eh bien! en divisant le bras du levier dans la proportion du poids que l'on veut employer et dont on connaît la pesanteur, il devient aussi facile de régler d'une manière absolue et uniforme la tension de la chaîne d'un nombre quelconque de métiers, que de définir le poids d'un corps par la balance, en tenant compte toutefois des différents diamètres du rouleau au fur et à mesure que le tissage d'une pièce s'avance. Ceci n'est qu'une affaire de calcul, et ne peut être une difficulté. Il n'y a pour établir la bascule, ainsi que nous l'indiquons, qu'à mettre en équilibre le poids dont on veut se servir avec le point de la résistance qui est ce que l'on nomme le *talon*, que l'on remplace pour l'épreuve par un autre contre-poids, et la distance existante entre le point d'appui qui est la corde correspondante au rouleau, multipliée par une fois, deux fois, etc., augmente la puissance d'autant. Entre chaque division unitaire l'on peut établir des subdivisions, de sorte que connaissant le degré de tension nécessaire pour tisser une étoffe dans des conditions convenables, le négociant pourrait dire aux chefs d'atelier : « Vous chargerez la chaîne à un tel degré », et ce degré sera égal à tous les métiers devant tisser des étoffes analogues. Ainsi, si le degré de tension doit être de 100 k., cette puissance sera la règle de tension d'un certain genre d'étoffe, comme une autre puissance sera la règle d'un autre genre.

Outre l'avantage que la division des degrés de puissance aurait de régulariser la fabrication, elle éclairerait le négociant et le chef d'atelier lorsque des contestations s'élèveraient entre eux sur l'infériorité de la soie qui, mise en œuvre et soumise à une fatigue égale, bien que confiée à différents ouvriers, témoignerait irrévocablement de sa qualité. Il ne serait plus fait au chef d'atelier cette réponse banale, alors qu'il se plaint que la matière est mauvaise : *Il n'y a que vous qui vous plaignez, tous les autres ouvriers qui emploient la même matière en sont contents*, ce qui équivaut à dire : *Vous n'êtes point ouvrier habile*.

Ainsi deux avantages considérables seraient la conséquence inévitable des moyens que nous conseillons : ce serait la régularisation de la fabrication et l'appréciation, rigoureuse de la qualité de la soie par l'ensemble et l'uniformité des épreuves auxquelles elle serait soumise.

Relativement à la force de la soie, il serait convenable qu'il y ait un appareil propre à l'apprécier. Cet appareil nous paraît facile à établir : il suffirait d'une aiguille tournant sur un cadran divisé par degré, et le point où l'aiguille arriverait au moment de la rupture des fils soumis à l'épreuve, servirait à l'énonciation de la force de la soie.

Le négociant, connaissant la fatigue que peut éprouver la soie au tissage, aurait une base pour faire son choix; les affirmations de l'ouvrier sur la qualité de la matière seraient justifiées clairement par l'épreuve qui pourrait en être faite : ce serait le terme de discussions toujours fâcheuses. Sous ce rapport, l'on ne peut contester qu'il y aurait un grand avantage à la mise à exécution de notre idée.

Depuis la publication de notre dernier numéro, M. Déronzières, inventeur de la *bascule de tension* à contre-régulateur, a fait une addition à son procédé qui donne à la rétrogradation de la chaîne une longueur d'un mètre quarante centimètres, ce qui naturellement est une facilité de plus apportée pour que les marques du polissage soient plus rares. On peut voir ladite bascule chez M. Genuty, rue Pailleron, n. 6 et 8, à la Croix-Rousse.

CONVERSATION ENTRE TROIS ÉCONOMISTES.

On lit dans la Revue sociale, publiée par M. Pierre Leroux, cette conversation qui peint bien, selon nous, l'état d'incohérence des idées économistes :

M. PASSY.

On a beau dire, il faut toujours en venir là; moraliser les classes pauvres.

M. DUNOYER.

Ah! vos ouvriers sont des mange-tout, ils passent leurs journées au cabaret.

M. BLANQUI.

C'est vrai, cela.

M. PASSY.

Eh! sans doute; c'est bien pour cela qu'il faut les moraliser.

M. BLANQUI.

Vous avez raison.

M. DUNOYER.

Moraliser! moraliser! et comment? Est-ce encore l'Etat que vous chargerez de cette besogne! l'Etat peut-il y faire quelque chose? en a-t-il le droit? peut-il empêcher les ouvriers d'entrer chez le marchand de vin? Pardieu! s'ils sont pauvres, c'est leur faute.

M. BLANQUI.

C'est juste ce que vous dites-là.

M. PASSY.

Oui, oui, je ne dis pas autre chose. Croyez-vous qu'il n'est pas affreux de voir des travailleurs, qui gagnent trente sous, je suppose, en dépenser quinze au café! Ils n'y vont pas seulement le dimanche. Allez maintenant visiter les cafés, vous verrez qu'ils sont pleins. Ils viennent se plaindre en-

suite! devrait-on avoir pitié d'eux! ce sont des ivrognes!... Messieurs, quelle heure est-il? cinq heures. Si nous allions dîner ensemble! je connais un restaurant où l'on vend d'excellent champagne-Montebello, nous en boirons.

CAISSES D'ÉPARGNES.

St-Étienne. — Versements, 15,022 fr.

Remboursements, 13,859 fr.

Besançon. — Versements, 7,345 fr.

Remboursements, 11,300 fr.

Pontarlier. — Versements, 70 fr.

Remboursements, 399 fr. 55 cent.

Morteau. — Versements, 233 fr.

Remboursements, 260 fr.

Lyon. — Versements, 51,709 fr.

Remboursements, 57,960 fr. 10 cent.

Paris. — Versements, 531,004 fr.

Remboursements, 1,117,197 fr.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES.

Les nouvelles étrangères sont très-insignifiantes. Les journaux de ces derniers jours ne contiennent aucun fait important sur l'Algérie. — On attend toujours à Rome l'empereur Nicolas; la *Gazette de Cologne* ajoute que l'on s'entretient toujours sérieusement du mariage entre la princesse Olga et l'archiduc Étienne. — Quant à l'Espagne, tandis que, d'un côté, l'on fusille des soldats rebelles, la reine chante des ariettes dans les concerts avec son auguste mère, et les ministres, pour plaire à cette royauté en jupons, se transforment en cuisiniers dans des parties de plaisir. — Pauvre royaume!

FAITS DIVERS.

Conformément à une décision récente du conseil municipal de Paris, et sur la proposition du comité central d'instruction primaire, les bourses que la ville entretient à l'Ecole royale des arts et métiers de Châlons seront désormais remplacées par des prix d'apprentissage, auxquels on consacrerait en outre les dépenses que l'on aurait dû faire pour les ouvriers dont la fondation avait été projetée. Ces prix seront décernés au concours dans chaque école, de manière à récompenser tout à la fois le travail, le savoir et la bonne conduite. (Paris industriel.)

— Un garçon de l'estaminet Munié, nommé Alexis, a trouvé cette semaine un portefeuille contenant quinze cents francs en billets de Banque. Cet honnête employé s'est empressé, après avoir fait les recherches nécessaires, de remettre le portefeuille et la somme qu'il contenait à la personne qui l'avait perdu. Nous donnons de la publicité à ce fait de probité pour lequel ce garçon n'a d'ailleurs reçu d'autre récompense que la satisfaction naturelle qui résulte toujours d'une bonne action pour celui qui l'a faite. (Idem.)

— On assure que, d'après les observations de plusieurs chambres de commerce, M. le ministre du commerce est décidé à adhérer à une proposition que doivent faire plusieurs députés dans le but de demander, pour les marchandises françaises destinées à figurer sur les marchés étrangers, des inspecteurs à la sortie. (Idem.)

— Deux jeunes filles de St-Étienne, déjà reprises de justice, ont été arrêtées jeudi par la police et mises à la disposition du parquet, comme prévenues d'un vol avec effraction au préjudice d'une veuve de 72 ans, demeurant au quartier Polignais. Ces deux jeunes filles ont fait un aveu complet du vol qui leur est imputé. (Courrier-de-Saint-Étienne.)

— Un vol avec escalade et effraction a été commis dans la nuit du 20 au 21 courant, dans le bureau, non habité, de la mine Ranchon. Les voleurs ont pris 129 fr. en espèces. Ils sont inconnus. (Idem.)

— Plusieurs vols domestiques ont été commis ces jours derniers :

Un ouvrier de la raffinerie de sucre de Grenay, dirigée par M. Camichel, a pris un pain de sucre de 6 kilogrammes.

Une ouvrière employée dans la fabrique de bougies de M. Boffard, à Villeurbanne, a dérobé 300 grammes bougies. Elle a été arrêtée et a avoué le vol. (Moniteur viennois.)

— Un individu de Vienne a été mis en prison pour vol de dindes dans la commune de Meypin. (Idem.)

— La foire de Saint-Martin, tenue cette semaine à Besançon, a été comme à l'ordinaire la plus considérable de l'année. Les maîtres de forges ont terminé samedi dernier leurs transactions. Si nous sommes bien informés, une hausse de 20 fr. est convenue sur les fontes 1^{re} qualité. A la dernière foire elles étaient cotées 240 fr. et à celle-ci 260. (L'Impartial.)

— Les ouvriers mineurs de Rive-de-Gier ont obtenu l'augmentation de vingt-cinq centimes par journée, qu'ils réclamaient, sans augmentation de travail. (Journal de Lyon.)

— Mardi, le tribunal de police correctionnelle a condamné à un an de prison, un garde-général des eaux-et-forêts, qui profitait de son emploi et de son uniforme, pour effrayer les habitants de la localité où il résidait, par des procès-verbaux qu'il n'avait pas le droit de rédiger, et qu'il déchirait ensuite, moyennant finance. (Idem.)

UN DÉVOUEMENT SOUTENU. — Une femme nommée Marie Giquel, se trouvant dans un canot, à Nantes, au bas du quai de la Fosse, est tombée dans la Loire en voulant passer dans un bateau à laver pour gagner plus sûrement la terre. A ses cris, le préposé des douanes Anselme Brodin, dont le *National de l'Ouest* a maintes fois cité le dévouement, s'est élancé et est parvenu à retirer des eaux, saine et sauve, la femme Giquel; c'est la quarante-sixième personne sauvée d'un danger imminent par le dévouement du préposé Brodin. (Démocratie pacifique.)

BON COUP D'ESSAI. — Le magnifique pont que la ville de Mannheim vient de faire construire sur le Neckar a été inauguré d'une façon exemplaire, dit l'*Impartial du Rhin*. On l'a fait franchir par quatre-vingts voitures chargées de comesti-

bles, de bois de chauffage et de tourbes, qui ont été immédiatement distribués aux indigents.

L'ENFANCE. — On lit dans l'*Union* (de l'Yonne), journal d'Auxerre : « Nous avons déjà plus d'une fois gémé sur la cruelle destinée de ces frères créatures, de ces pauvres petits enfants que les femmes de notre contrée vont chercher à Paris pour les allaiter. Combien de fois le souffle léger qui anime ces nourrissons confiés à des soins mercenaires n'est-il pas sur le point de s'éteindre pendant le trajet de la capitale au village ! Combien de périls ne courent pas ces êtres pour ainsi dire abandonnés, dans ces lourdes et méphytiques voitures, où des constitutions robustes ont peine à supporter les fatigues du voyage ! Hélas ! nos observations, pas plus que les vagissements des victimes, n'ont pu jusqu'alors apitoyer la société. Jeudi 13 novembre, un enfant âgé de trois jours, une petite fille, a été asphyxiée dans la diligence dite la *Poule-Noire*. Une nourrice de Coulanges était allée chercher ce nourrisson à Issy, près Paris, et de peur qu'il n'eût froid elle l'avait trop serré dans son maillot. Arrivée à Villeneuve-le-Roi, la nourrice s'aperçut qu'elle ne tenait plus dans ses bras qu'un corps inanimé. »

Idem.

Variétés.

BIBLIOGRAPHIE.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL,

Par M. MATHIEU BRIANCOURT.

Il y a peu de temps encore que beaucoup de bons esprits, séduits par les théories économiques d'Adam Smith et de J.-B. Say, croyaient qu'il n'y avait qu'à laisser les producteurs et les consommateurs travailler dans leurs intérêts particuliers pour voir bientôt les richesses se répandre dans toutes les classes de la société. Aujourd'hui la doctrine du *laissez faire, laissez passer* est à peu près vaincue. Il est reconnu que la concurrence n'engendre le bon marché que provisoirement, pour conduire bientôt au monopole par l'écrasement des petits capitalistes; qu'elle tend à tarir les sources de la consommation en poussant la production à une activité dévorante, d'où résulte dans les marchés un désordre épouvantable, au milieu duquel le travailleur, celui qui ne possède que ses bras et son intelligence, se trouve à la merci du riche, de celui qui fournit le travail. Heureux encore quand la production ne vient pas s'arrêter brusquement, et enlever à l'ouvrier le travail sur lequel il comptait, et qui pour lui n'est pas autre chose que le droit de vivre. Certes il y a là un problème formidable à résoudre, sous peine de voir éclater au milieu de nous une révolution sociale dont les conséquences seraient incalculables.

Mais, il faut le dire, pour la plupart des hommes, l'organisation du travail n'est guère qu'un mot peu compris, et la plupart de ceux qui le prononcent ne connaissent pas sa valeur, ni les moyens qu'il offre pour apporter l'ordre, la justice et la liberté dans les relations si compliquées qui existent entre le producteur et le consommateur.

Tous les hommes de bons désirs, qui croient à la possibilité d'une phase supérieure de la civilisation, doivent donc accueillir avec bienveillance tous les travaux qui se publient sur cette question aussi délicate qu'importante. M. Mathieu Briancourt, dans sa brochure intitulée : *L'Organisation du travail*, nous paraît avoir rendu un grand service en apportant sa pierre à l'édifice que doit élever le XIX^e siècle. Son style simple, net et rapide sait rendre claires pour toutes les intelligences des idées souvent fort éloignées du cercle habituel. La forme familière de la conversation qu'il a employée lui sert à conduire sans peine son lecteur au milieu des plus graves questions qui puissent agiter notre monde, et à les résoudre d'une manière toujours facile et conforme à la nature de l'homme : « Après avoir lu ce petit ouvrage, nul ne pourra conserver de doutes sur la nature de la conception phalanstérienne; nul ne pourra croire encore que le système de Fourier est absurde, impraticable, subversif de la propriété et de la famille (ce sont les objections ordinaires). » M. Briancourt n'a pu en si peu de mots donner un résumé exact d'une théorie qui embrasse tous les âges de l'humanité. Mais il en a dit assez pour donner à chacun le désir d'étudier, d'une manière plus approfondie, un système qu'il ne sera bientôt plus permis d'ignorer, sous peine de rester en arrière des idées que le XIX^e siècle élabora dans son sein, et qui doivent ouvrir de nouvelles voies aux générations de l'avenir.

M. Mathieu Briancourt suppose qu'un village de quelques centaines de familles vient d'être dévoré par l'incendie. Ses habitants sont convoqués par le maire, afin de distribuer des secours aux plus malheureux et de délibérer sur les moyens les plus convenables pour réparer rapidement le désastre. C'est à cette délibération que nous conduit l'auteur de *L'Organisation du travail*.

Il résulte de cette première donnée, que M. Briancourt paraît subordonner l'industrie à l'agriculture, mais non pas en organisant l'une aux dépens de l'autre. Tout son ouvrage paraît plein de cette idée, que les travaux de culture et d'éducation des bestiaux ayant été bien réglés, les travaux industriels viendront naturellement se réunir autour des premiers, et seront, pour ces heureux agriculteurs des intants de repos, après lesquels ils reviendront plus vifs et plus alertes à leurs occupations favorites. La prééminence de l'agriculture sur l'industrie peut être contestée au premier abord. Cependant si nous réfléchissons que l'industrie ne fait que prendre les produits de l'agriculture pour leur donner une forme nouvelle, nous ne serons plus éloigné de croire que l'une et l'autre ne peuvent recevoir de parfaits développements que lorsqu'elles seront unies par des liens puissants. Ainsi, c'est de l'agriculture que dépend la fabrication des étoffes de soie, par la culture des mûriers et l'éducation des vers à soie; c'est l'agriculture qui nous fournit la laine et le coton; c'est l'agriculture qui est chargée exclusivement de nourrir l'homme; ces rapides voies de communication qui commencent à sillonner notre pays, n'ont-elles pas été créées pour faire circuler les produits de l'agriculture aussi bien que ceux de l'industrie? Aussi nous croyons que c'est prendre la question de l'or-

ganisation du travail par sa véritable base en organisant à la fois ces deux éléments, et ce n'est pas la compliquer inutilement, puisque les relations entre ces deux sources de production sont telles, que l'on ne peut considérer l'une à l'exclusion de l'autre.

La première partie de l'ouvrage de M. Briancourt contient une critique de notre société, qui, sans être amère, est pourtant vigoureuse. L'auteur insiste surtout sur les effets déplorable de la concurrence. Il remarque avec raison que le producteur a des intérêts opposés à ceux du consommateur, et réciproquement; que le marchand a des intérêts opposés à ceux du producteur auquel il achète le moins cher possible, et à ceux du consommateur, qu'il rançonne le plus qu'il peut; le médecin souhaite qu'il y ait beaucoup de malades; l'avocat qu'il y ait beaucoup de procès; le militaire désire la guerre, etc. « Or, vous comprenez, ajoute le marchand auquel M. Briancourt donne la parole, que cette opposition générale des intérêts doit inévitablement donner naissance à des luttes incessantes, et de toutes natures; car, il faut bien le reconnaître, Messieurs, l'intérêt personnel est le mobile des actions de l'immense majorité des hommes; ainsi, tant que les intérêts seront opposés, il ne faut pas espérer détruire les froissements et les haines; aussi longtemps que chacun sera libre, que la carrière sera ouverte à tous, on ne doit pas s'étonner que chacun tire à soi de toutes ses forces, et qu'une concurrence effrénée envahisse toutes les industries.

« Ne croyez pas toutefois que je sois ennemi de la liberté; loin de là, j'en suis un chaud partisan; mais je voudrais qu'il fût possible de l'allier avec l'ordre, car je hais l'anarchie plus encore que je n'aime la liberté. J'ai en horreur la tyrannie, de quelque part qu'elle vienne, sous quelque forme qu'elle se montre. Je trouve bien déplorable, par exemple, que le riche puisse écraser impitoyablement le pauvre; que le producteur, assez opulent pour faire des sacrifices momentanés, puisse renverser tous ses rivaux et rançonner à merci les consommateurs, dès qu'il est resté maître du champ de bataille. Eh ! bon Dieu ! n'y a-t-il donc pas de place au soleil pour tout le monde, et le Créateur a-t-il fait la terre trop petite pour l'humanité ? »

Peut-être aurions-nous désiré que M. Briancourt s'attachât à faire ressortir le triste rôle que le commerçant remplit entre le producteur et le consommateur, tenant à la fois l'un et l'autre sous le joug du capital. Le commerçant devrait être un intermédiaire servant à les mettre tous deux en relations, mais il ne devrait être rien de plus; car il n'a pas d'autres fonctions à remplir dans le corps social.

Au reste, s'il y a des lacunes dans la critique de M. Briancourt, il ne faut en accuser que le cadre étroit qu'il s'est imposé. Nous concevons parfaitement qu'il ait raccourci son premier chapitre pour arriver plus rapidement à l'exposition de ses idées d'organisation; car c'est la partie importante du livre que nous examinons en ce moment, et c'est sur elle-là que nous nous proposons surtout d'insister dans l'article suivant. Toutefois nous ne pouvons résister au plaisir de mettre encore une citation sous les yeux de nos lecteurs :

« J'ai vu plusieurs fois au palais (c'est un magistrat qui parle en ce moment), on a peine à croire à autant d'ingratitude, des mères en proie au besoin, obligées d'avoir recours aux tribunaux pour obtenir de leurs enfants aisés une chétive pension alimentaire !

« Oui, Messieurs, les tendres affections de famille ne seront bientôt plus qu'une fiction. Déjà nous voyons chaque jour des frères plaider contre leurs frères et se brouiller pour la vie, à l'occasion des plus minimes intérêts; nous les voyons se disputer le plus faible héritage avant que le corps de leur père soit refroidi.

« Mais si nous pénétrons plus avant dans l'intérieur des ménages, que de souffrances cachées, que de chagrins dévorés en secret n'apercevons-nous pas ? Ici ce sont des époux qui ne se comprennent pas et pour lesquels tout devient un sujet de bouderies; ou qui ne s'aiment pas, et pour qui tout devient une occasion de disputes; ou qui sont livrés aux tortures de la jalousie, et ont sans cesse le reproche à la bouche. Là, ce sont des époux en désaccord sur les questions d'intérêts; de dépenses, de toilette, de tenue de maison, d'éducation et d'état à donner aux enfants : que sais-je, moi ? chaque intérieur a ses tribulations, et peut-être n'est-il pas deux couples sur cent qui soient réellement et constamment satisfaits de leur union.

« Au reste, est-il possible qu'il en soit autrement, lorsque dans les familles riches ou aisées, les jeunes gens se marient sans se connaître ? Et comment d'ailleurs pourraient-ils se connaître, lors même qu'il leur serait loisible de se voir fréquemment, quand tous deux ont intérêt à dissimuler leurs défauts, et à feindre des qualités qu'ils ne possèdent pas ?

« Cette dissimulation inévitable, disons-le en passant, est cause en partie que les mariages d'inclination, bien rares toutefois dans les classes riches, ne sont pas moins malheureux que les autres, attendu que peu de temps après leur union, les époux cessent de se voir avec des yeux d'amants, et que la déception est d'autant plus grande que l'amour avait été plus vif et plus aveugle.

« Mais, comme je n'ens de le dire, les mariages d'inclination sont fort rares. Le mariage aujourd'hui est une espèce de transaction commerciale, dans laquelle chaque partie cherche à obtenir les meilleures conditions pécuniaires; c'est un marché scandaleux et fort étrange, où la mère peu fortunée jette dans les bras d'un riche et vieux libertin, qui n'a jamais cru à l'amour, la belle et pure jeune fille au cœur rempli des illusions les plus douces; où les pères doivent augmenter la dot à proportion que la future est plus laide, plus vieille ou plus méchante ! Et on appelle cela une compensation que certains trouvent toute naturelle. Où donc sommes-nous arrivés, bon Dieu !

« Chez le pauvre, l'amour fait plus de mariages que chez le riche; mais les mariages n'en sont pas plus heureux, car la grossièreté et l'inconduite sont trop souvent, hélas ! la dot des époux; et la misère seule d'ailleurs suffit pour introduire la discorde dans le ménage le mieux assorti.

« Mais, Messieurs, je ne finirais jamais si je voulais rechercher toutes les douleurs des familles; si, après avoir dépeint

la vie presque toujours insipide et souvent opprimée de la femme, je vous disais celle de l'enfance et de l'adolescence, ces âges de gaieté, d'innocence et d'illusions, qui sont encore les moins malheureux de notre vie, mais qui devraient être si heureux ! Si je vous montrais l'enfant du riche arraché à ses frères, pour aller dans un collège apprendre des mots dont il se soucie fort peu, et dont il n'aura jamais besoin; et recevoir, en échange des caresses maternelles, les fêrures, les penums et les arrêts; puis, entré dans le monde, éprouvant pour se créer une position une peine infinie, attendu que toutes les administrations publiques sont encombrées, et que le commerce et l'industrie présentent bien peu de chances de réussite; si je vous faisais voir l'enfant du pauvre, accablé de privations, en butte aux mauvais traitements d'un père ivrogne et brutal, ou d'une mère libertine; ayant incessamment sous les yeux l'exemple de la dépravation et des vices les plus honteux; puis jeté tout jeune encore dans un atelier, où il achève de se dépraver au physique et au moral. »

Le gérant, J.-B. FAVIER.

EN VENTE :

Chez Dorier, libraire, quai Villeroi, et au Dépôt des ouvrages de l'École sociétaire, rue du Commerce, n. 1, au 2^e.

Prix broché : 5 fr.

LES JUIFS

ROIS DE L'ÉPOQUE,

HISTOIRE DE LA FÉODALITÉ FINANCIÈRE,

Par A. TOUSSENEL.

L'Almanach Phalanstérien, VIGNETTES,

Prix : 50 cent.

LE FOU

DU PALAIS-ROYAL,

Par F. CANTAGREL.

Deuxième édition, entièrement revue par l'Auteur.

Prix : 4 fr.

L'ORGANISATION DU TRAVAIL,

Par FOREST.

Prix : — 75 centimes.

(Se vend aussi au bureau du journal.)

Librairie GIRARD et GUYET, place Bellecour, 21.

HISTOIRE DE LYON

ET DES ANCIENNES PROVINCES

DU LYONNAIS, DU FOREZ ET DU BEAUJOLAIS,

depuis l'origine de Lyon jusqu'à nos jours,

par EUG. FABVIER.

ÉDITION POPULAIRE.

60 LIVRAISONS, A 25 CENTIMES.

ANNONCES.

A VENDRE,

Une Propriété située à la Croix-Rousse, rue d'Enfer, Bains de Diane.

Cette propriété sera vendue en plusieurs lots.

Elle se compose d'une maison bourgeoise bien agencée, ayant cave voûtée, rez-de-chaussée, premier étage et grenier, un jardin complanté d'arbres à fruits en rapport et ombragé, une citerne où l'eau ne manque jamais. Cette partie se trouve indépendante.

L'autre partie se compose de l'établissement de bains.

L'eau y est fournie par un puits dont l'analyse de ses eaux a été faite par M. Tissier, ex-professeur de chimie de la ville de Lyon, et membre de plusieurs sociétés savantes. Son rapport réunissant toutes les qualités désirables, sera montré à ceux qui l'exigeront. L'abondance des eaux que l'on obtient au moyen d'une machine à vapeur de la force de trois chevaux (qui a son autorisation) est de cent litres à la minute consécutive, sans que les eaux baissent dans le puisard, qui a toujours un mètre trente centimètres de puisage.

On trouvera toutes les facilités pour le lavage et le lessivage servant aux besoins de l'établissement et du public. Il y a un séchoir à couvert. S'adresser sur les lieux pour voir ladite propriété, et pour traiter.

BARIL, FABRICANT DE REMISES,

Côte St-Sébastien, 2, au rez-de-chaussée, près de la place Croix-Pâquet et de la rue du Commerce, à Lyon.

Vend soie, fils et coton, en gros et détail; tient remises en magasin, tout confectionnés, dans tous les comptes, en soie et coton, en neuf et de hasard.

BOUVIER,

MONTEUR de MACHINES.

Rue des Fossés, 21, au 1^{er}, à la Croix-Rousse.

LA CROIX-ROUSSE. — IMPRIMERIE DE TH. LÉPAGNÉZ.